

SUD OUEST *nature*

Revue
trimestrielle
de la SEPANSO

ACTUALITÉ

Ecobuages

Halte aux feux !

FORÊT

Un plan de relance qui pose
de nombreux problèmes

ZOOM : L'eau dans tous ses états

INONDATIONS

Des solutions fondées sur la nature



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La SEPANSO agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL	L'humanité à un tournant de son histoire	1
ACTUALITÉ		
	Projets d'implantation de plateformes logistiques	2
	CEPA(h)GES : Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde pour l'Environnement et la Santé ..	3
	Ecobuages : Au feu !	4
	Le massacre des dauphins dans le Golfe de Gascogne	4
TRANSPORTS	Réouverture du Canfranc : déclaration commune CREFCO-CRÉLOC	5
ECONOMIE	Transition écologique des entreprises	8
ZOOM L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS		9
	Inondations : des solutions fondées sur la nature	9
	Dropt : un projet de SAGE pas vraiment sage !	10
	Les barrages : une fausse bonne solution face à la sécheresse	11
	Des agriculteurs irrigants qui s'estiment au-dessus des lois	12
FORÊT	Plan de relance de l'État : les essences proposées posent de nombreux problèmes	13
TRIBUNE	Face à la nature, une double impuissance	16
BIODIVERSITÉ		
	Écobiose : une initiative intéressante de la Région Nouvelle-Aquitaine	17
	Le Pélobate cultripède : quésaco ?	19
RÉSERVES NATURELLES NATIONALES		
	Réserve Naturelle du Banc d'Arguin : éduquer... pour mieux protéger !	20
	Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau : un chantier nature qui porte ses fruits (plutôt ses oeufs) ..	20
	Réserve Naturelle des Marais de Bruges : suivi de la fonctionnalité des passages à faune	21

N° 190

1^{er} trimestre 2021

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, C. Gouanelle, S. Nony

Mise en page : K. Eysner

Couverture : La Garonne en crue le 2 février 2021 à Villeton (47)

Photo : Garonna Airways - Base ULM de Villeton (www.facebook.com/garonnaairways)

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2021

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.

La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



L'humanité à un tournant de son histoire

L'arrivée du rover "Persévérance" sur la planète Mars a mis le monde en émoi. Quelques naïfs s'imaginent déjà aller y faire du tourisme. D'autres pensent aussi à la possibilité d'aller habiter une exoplanète lorsque la nôtre ne sera plus vivable.

L'objectif de cette opération coûteuse est en réalité la recherche de traces d'êtres vivants qui aideraient à comprendre comment la vie est apparue sur notre planète. Depuis l'hypothèse d'Alexandre Oparine (la "soupe primitive") en 1924, puis l'expérience de Stanley Miller, on sait que des molécules organiques peuvent se former à partir de molécules minérales simples comme par exemple le dioxyde de carbone, l'hydrogène, l'ammoniac. De telles molécules carbonées existent dans l'univers. Cependant, on ne sait toujours pas comment s'est fait le passage des molécules carbonées vers un organisme vivant, avec ses caractéristiques que sont sa nutrition en interaction avec son milieu, sa reproduction et sa mort.

Il est probable que les tout premiers êtres vivants étaient des microbes, voisins des virus et des bactéries, apparus il y a environ 3,8 milliards d'années, alors que l'espèce humaine n'est apparue que très récemment dans l'histoire des êtres vivants (il y a moins de 3 millions d'années).

Alors que d'autres espèces ont des capacités d'adaptation aussi importantes, quoique différentes, l'Homme à tort s'est longtemps cru au sommet de l'arbre évolutif. Ses capacités intellectuelles lui confèrent des aptitudes à l'acquisition de connaissances scientifiques exceptionnelles. Il peut imaginer des techniques toujours plus performantes qui lui ont permis d'occuper tout l'espace terrestre, d'aller sur la Lune et de commencer à explorer Mars.

C'était sans compter avec les conséquences environnementales de ses actions : pollution, épuisement des ressources, destruction de la biodiversité, changement climatique. C'est au point qu'actuellement nous sommes sans doute à un tournant de l'histoire de l'humanité. Le risque le plus inattendu, tant on se croyait naïvement à l'abri des microbes, vient d'un virus - juste une molécule d'acide ribonucléique et quelques protéines - à la frontière entre le vivant et le non vivant, qui menace la pérennité de notre espèce.

A vouloir dominer la nature et faire fi des autres espèces qu'elle s'emploie à détruire volontairement ou non, l'espèce humaine risque de s'autodétruire.

Quand nous aurons épuisé les ressources naturelles et détruit la biodiversité à laquelle nous sommes inféodés pour notre alimentation, l'oxygène que nous respirons et tant d'autres services, il ne faudra malheureusement pas compter sur une planète de rechange.

Colette GOUANELLE,
Administratrice
SEPANSO Aquitaine

Gironde - Pyrénées-Atlantiques

PROJETS D'IMPLANTATION DE PLATEFORMES LOGISTIQUES

Un géant de la vente en ligne prévoit l'implantation d'une plateforme de 5.000 m² sur des terrains situés à Morlaàs, sur la zone d'activité de Berlanne, au Nord-Est de Pau. Les élus locaux ont validé le projet en votant la vente des terrains, sur 40.000 m² environ, dont une partie sera occupée par la plateforme. Pour faire passer la pilule, on annonce déjà la création de 50 à 80 emplois, mais on n'annonce pas ceux qui vont disparaître.

Le collectif "Amazon, ni ici ni ailleurs" et la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques s'opposent au projet car ces entreprises transnationales sont parmi les plus gros pollueurs de la planète en émissions de CO₂, quantités de matières plastique, gaspillage, bétonnage des terres agricoles...



Manif du 17 avril 2021 devant la mairie de Salles

En Gironde, la SEPANSO s'est associée à l'appel à manifester le samedi 17 avril devant la mairie de Salles par la coordination "Touche pas à ma zone humide" qui se bat contre le projet de plateforme logistique qui détruirait une zone humide de 13 hectares à Belin-Beliet. Ce projet comporte un bâtiment de 7,1 ha, avec une emprise totale de 19 ha sur une zone humide de 13,5 ha, situé non loin de la Leyre (300 à 400 m) et d'une zone Natura 2000 en ripisylve, hot spot de biodiversité.

La crise actuelle profite à ce genre d'entreprises de vente en ligne qui déclarent la plupart de leurs revenus dans les paradis fiscaux tout en utilisant nos infrastructures publiques. Elles imposent une concurrence scandaleusement déloyale aux autres commerces, notamment de proximité, tout en employant des salariés dans des conditions indignes.

Ces projets vont à l'encontre des annonces de gel des terres agricoles, dans les buts de préserver l'agriculture, d'installer de jeunes producteurs de légumes afin d'alimenter les populations proches, de conserver des ceintures vertes autour des agglomérations. Contre ce modèle économique, imposé de fait par ce genre d'entreprises trans-

nationales, il faut défendre, promouvoir et s'engager dans des modes de régulation publique, autant que sociale et solidaire, respectueux de l'environnement naturel, des femmes et des hommes qui travaillent et vivent sur un territoire particulier.

Le coût environnemental doit être assumé par les agents des relations économiques en cause : les producteurs, les distributeurs, les consommateurs finaux. Il s'agit de l'ensemble des coûts induits par les transports maritime, aérien et routier. Il s'agit aussi des coûts écologiques émanant de la production des marchandises transportées et/ou produites par des entreprises dans des pays aux normes écologiques peu exigeantes pour leur propre territoire et leur population... Si de tels effets induits étaient inclus dans le coût de leurs production, transport et commercialisation, c'est-à-dire imposés à la charge des entreprises concernées, alors leurs prix de vente seraient bien supérieurs et la concurrence faite au commerce plus local (non nécessairement "de proximité") serait bien moins déloyale. Il faut mettre en œuvre de telles taxations et redevances, de façon précisément sélective, à l'inverse de celle qui fut tentée d'être appliquée à l'automne 2018 en France, par la taxation indifférenciée de tous les citoyens (ou citoyennes), les travailleuses (ou travailleurs) qui sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur emploi, faute de transports collectifs et/ou de logements proches suffisamment nombreux et adéquats.

Le coût social de ce mode de production-distribution doit être également imposé à la charge des entreprises concernées. Le travail n'est pas une marchandise et doit être socialement protégé. Il faut aller vers une économie marchande, sociale et solidaire, soutenir financièrement et fiscalement des plateformes à dimension d'intervention locale pour les producteurs et les distributeurs de proximité, comme celles qui existent déjà.

La SEPANSO demande aux élus et responsables de bien peser la responsabilité qu'ils prennent en autorisant ces installations. Qu'ils comprennent bien qu'ils vont à contre-courant de tous les discours officiels et annonces de nos gouvernants au regard de notre environnement, de nos ressources vitales, de l'effondrement de la biodiversité et du changement climatique. Encore une fois, la SEPANSO dénonce le gouffre qui sépare les discours politiques des actions concrètes sur nos territoires. ■

Colette GOUANELLE, SEPANSO Aquitaine

CEPA(h)GES

Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde pour l'Environnement et la Santé

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CEE) a proposé un comité de pilotage (Copil) dont l'objectif est de travailler sur la "prévention des expositions des riverains de parcelles viticoles aux épandages de pesticides". Celui-ci réunit les trois communautés de communes (Cubzaguais, Estuaire, Haute-Gironde), l'ARS, les responsables viticoles de Haute-Gironde et l'association Alerte Pesticides Haute-Gironde (APHG).

Le diagnostic sur les 62 communes (90.000 habitants) relève un taux de mortalité prématurée significativement supérieur à la moyenne nationale notamment par cancer. Une estimation par cartographie a été faite du nombre d'habitants situés à une distance inférieure ou égale à 5 m d'une parcelle viticole sur le territoire : 2.350. Ceux situés à une distance inférieure ou égale à 50 m sont estimés à 30.000, soit un tiers de la population !

Le travail suivi par le Copil doit permettre de définir un plan d'actions les plus opérationnelles possibles. Une association a été désignée comme maîtresse d'œuvre du projet (La Traverse). Elle prévoit, dans un premier temps, de mener des rencontres avec les différents partenaires du territoire, de recueillir des données et d'enregistrer des podcasts qui vont être mis en ligne.

Les organismes viticoles locaux sont engagés dans des changements importants : la cave de Tutiac, qui regroupe 700 viticulteurs, a abandonné totalement l'usage des produits CMR et ses présidents ont passé une partie ou la totalité de leurs parcelles en bio ; l'appellation Côtes de Bourg est engagée dans le bio (20 % en 2021) et, dans les Côtes de Blaye, le passage au bio des propriétés entourant les établissements sensibles se met en place.

L'un des axes de travail est de définir les périmètres autour de ces établissements sensibles et les zones de forte proximité avec les habitations pour proposer des expérimentations, favoriser l'arrachage ou le passage en bio. Un autre axe consiste à repérer les changements de pratique émergents comme l'utilisation d'outils d'aide à la décision, l'utilisation d'auxiliaires de culture, le désherbage mécanique ou l'utilisation d'engrais verts. Un renforcement de l'accompagnement entre pairs pour, par exemple, diffuser les tableaux de traitement sans CMR, étudier l'inscription d'objectifs environnementaux type "sans CMR" au cahier des charges des ODG. Une prise en compte de la dangerosité

des produits utilisés qui est nouvelle même si, ici comme ailleurs, le label HVE introduit de la confusion par rapport à l'exigence d'en finir avec les pesticides de synthèse.

Une opération à suivre donc et qui montre que le monde viticole girondin ne se résume pas à l'immobilisme forcé du CIVB. ■

Sylvie NONY, SEPANSO Gironde

Les chartes départementales feront-elles pschitt ?

L'échafaudage législatif sur la question de l'enca-drement des épandages de pesticides s'écroule

Rappel des faits : un arrêté interministériel a été promulgué le 4 mai 2017 pour réglementer les épandages de pesticides. Suite à un recours de plusieurs associations, le Conseil d'État a décidé le 26 juin 2019 d'annuler cet arrêté parce qu'il "ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées". Le Ministre Didier Guillaume a donc lancé une consultation publique nationale sur un projet double : un nouvel arrêté fixant des distances de non traitement (ZNT) et un décret prévoyant l'écriture de chartes départementales pouvant déroger aux règles fixées par l'arrêté. Le texte de l'arrêté prévoyait des ZNT de 10 m (20 m pour les produits les plus dangereux) en s'appuyant sur un "avis de l'ANSES" particulièrement indigent : sa validation scientifique s'appuyait sur une étude vieille de presque quarante ans qui avait en son temps soulevé les observations de la communauté scientifique.

Cette situation ubuesque à elle seule posait problème. C'est ce que n'ont pas manqué de souligner la plupart des 53.000 contributions qu'a reçue cette consultation en septembre 2019, un nombre exceptionnel pour ce genre de situation.

Nonobstant ces critiques, le gouvernement a promulgué l'arrêté et le décret le 27 décembre 2019. Sans attendre cette promulgation, les Chambres d'agriculture ont commencé à organiser des "concertations sur les chartes" : ces concertations ont parfois associé les associations environnementales, parfois se sont contentées d'inviter l'association des maires du département et quelques organismes agricoles, parfois les Chambres se sont réunies avec elles-mêmes pour élaborer un texte qui, dans tout les cas, ressemble beaucoup à un texte en provenance de la FNSEA, avec de petites variantes. (voir SON n° 185).

Le Conseil constitutionnel, par sa décision du 19 mars 2021, vient de donner raison aux associations qui avaient déposé une question prioritaire de constitutionnalité. Il reconnaît le bien-fondé de leurs griefs quant aux modalités de concertation préalable à l'élaboration des chartes. Il accorde que les conditions et limites dans lesquelles s'exerce le droit de participation du public à l'élaboration des chartes d'engagements n'ont pas été suffisamment précisées. L'arrêté et le décret contreviennent donc aux exigences de l'article 7 de la Charte de l'environnement.

C'est une victoire importante puisque c'est la constitutionnalité de l'exigence de transparence dans la consultation publique qui est ainsi confirmée. La plupart de nos associations de protection de la nature et de l'environnement appuieront bien sûr les initiatives locales de dialogue pour reconstruire de nouvelles règles à condition que celles-ci n'engagent pas un recul de la protection indispensable des populations et de l'environnement.

SN

AU FEU !

Selon France 3, pour les feux de la Rhune au Pays Basque, "il s'agit peut-être de feux d'écobuage non maîtrisés, autorisés jusqu'à 18h45 ce samedi 20 février 2021, malgré les vents violents". 800 hectares de végétation et de biodiversité ont été ravagés.

La pratique autorisée de "l'écobuage subventionné" et autres non déclarés continue de se produire en cet hiver 2021, comme lors des précédents, en plein déni de l'aggravation de leur impact dans le contexte de bouleversement climatique que nous vivons.

Lors de la réunion préfectorale du 25 novembre 2019, le SERPIC ⁽¹⁾ rendait pourtant compte d'observations satellites, faisant état de 10.000 ha de forêts touchées par le feu pour les Pyrénées-Atlantiques. Le SDIS ⁽²⁾ évoquait 185 interventions sur des écobuages dont 36 écobuages non maîtrisés et 9 débordements sur des surfaces dépassant les 10 ha.

Des faits récents

Dès septembre dernier, malgré la sécheresse et l'état d'urgence sanitaire, ces "feux pastoraux" étaient pratiqués au retour des estives sur les hauteurs du cirque de Lescun, en Soule. Ils étaient réalisés hors période d'autorisation préfectorale.

En février 2021, après quelques semaines de pluies soutenues, au retour du beau temps et en dépit de l'alerte météo "vents du Sud forts", des feux ont été allumés en Béarn et Pays Basque. Le 20 février au soir, les hauteurs d'Arette étaient en flammes. Sur la Rhune, des débordements de feux nécessitaient l'évacuation de randonneurs.

La mobilisation des pompiers rendue nécessaire entre Pyrénées françaises et espagnoles est citée par les médias. Les prévisionnistes météo alertent sur la combinaison des feux pastoraux et du vent du Sud portant des particules de sable saharien : autant d'éléments qui démontrent que les écobuages, actuellement, sont faits dans les pires conditions et de manière contraire aux règles.

En effet, ces feux sont allumés en situation de vents forts ou de sécheresse et en période de vacances, sans respecter l'accord défini lors de la réunion préfectorale de novembre 2019. Certains démarrent tard en journée et brûlent après le couvre-feu sanitaire et en pleine nuit, en totale irresponsabilité. Ils se maintiennent et continuent à brûler malgré l'interdiction préfectorale.

Impact de ces pratiques sur la biodiversité, la santé et le climat

Ces pratiques portent atteinte à toutes les composantes de la biodiversité et érodent les sols avec les conséquences qui en découlent. Elles produisent d'énormes quantités de particules fines (PM) avec des impacts sur la santé des populations malgré toutes les alarmes planétaires et locales, malgré la condamnation récente de la France par l'Union Européenne pour le non-respect des règles pour les particules fines.

Les impacts du réchauffement climatique sont irréfutables et ces vents du Sud n'annoncent-ils pas des canicules redoutables à venir ?

Alternatives possibles

En 2017, dans le cadre de la "Journée nationale pour la qualité de l'air" à Saint-Étienne-de-Baïgorry, l'initiative de la SEPANSO et FNE "pour des alternatives à l'écobuage par les animaux et les machines adaptées au contexte géographique pour l'entretien de la montagne" avait été sélectionnée par le Ministère de l'Environnement.

Malgré cela, le Préfet a continué de signer les autorisations pour les "écobuages subventionnés" dont les rapports de la Cour des comptes dénoncent l'abus manifeste des primes de la Politique Agricole Commune

(nos impôts) qui, de plus, sont outrageusement inégalitaires pour le monde paysan.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la SEPAN-SO et FNE demandent que soit présenté dans le cadre d'un Plan départemental de protection de l'atmosphère, transparent :

> le coût global annuel des interventions incendie à la charge du contribuable (le dissimuler serait un défi inacceptable à la citoyenneté), ainsi qu'un renforcement du système de contrôle et d'alerte pollution atmosphérique, dont la chimie des pesticides présents sur les nombreuses parcelles (agrochimie productiviste), et le suivi permanent et l'information relative au potentiel eau en montagne ;

> les initiatives des autorités en vue de régénérer les surfaces forestières impactées, telles que l'interdiction absolue de la pratique "d'écobuages subventionnés" et la poursuite ferme devant la justice des contrevenants, en même temps que la lutte anti-omerta pour les tenants du briquet comme pour les braconniers sur les Betizu (vache sauvage au Pays Basque) ;

> les initiatives d'aide au développement d'alternatives aux écobuages :

- d'une part, par une utilisation adaptée et raisonnée des surfaces agricoles, le développement du broyage et la reforestation des zones de montagne impactées par le feu ;
- d'autre part, par un renversement des primes PAC au profit des agriculteurs et/ou éleveurs en montagne engagés dans un processus de type agroécologique, ainsi que l'appui à ces métiers (formation de jeunes volontaires à l'agroécologie ou au sylvo-pastoralisme). Dans un contexte climatique de températures et de sécheresses en forte hausse, qui augmentent les risques de feux sauvages, seules une reforestation et la diminution des zones fourragères peuvent constituer une solution viable sur le long terme.

Comment pouvons-nous oser juger et critiquer les brûlis et incendies en forêt amazonienne alors que, toute proposition gardée, nous faisons de même dans nos Pyrénées ? ■

SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

(1) SERPIC et SDIS : Organismes officiels pour la déclaration et le contrôle des écobuages.

Chronique du quotidien en période d'écobuages

Mercredi 3 mars 2021

Journée internationale de la faune sauvage

De quelque côté que mon regard se tourne, aucune perspective. L'horizon est bouché, le ciel saturé par une fumée dense, épaisse. Par cette journée du début de mars annoncée très belle par les services météo, je ne vois même plus les montagnes qui m'entourent. Disparues. Rideau.

J'ai du mal à évaluer l'ampleur de cette couverture, de cette chape de plomb qui depuis trois jours maintenant nous oppresse, jour et nuit. Je me demande que peut voir un avion depuis là-haut ? Et un vautour ou un milan royal ? Arrivent-ils seulement à respirer ? Jusqu'où se propagent les fumées, quelle est la taille de ce smog rural ?

Cette atmosphère m'angoisse. Quand cela va-t-il se terminer ? Aucune information pour prévenir la population, davantage encore celles fragiles ou à risques, enfants, personnes âgées ou malades.

Partout les montagnes brûlent, de jour comme de nuit, malgré l'interdiction. Triste et affligeant spectacle de la nature qui se consume, animaux, végétaux, insectes partant en fumée, et de l'homme qui détruit. Folie pyromane car, à voir les feux qui se succèdent et se répondent de vallée en vallée, de versant en versant, il s'agit aussi de cela.

Ces feux, nous dit-on pour nous rassurer, sont déclarés, contrôlés, maîtrisés. Admettons. En sont-ils pour autant légitimes ? Et acceptables ? A l'heure où tous les signaux environnementaux sont dans le rouge (pollution de l'air, destruction de la biodiversité, des forêts, fragilisation extrême des sols), comment justifier l'injustifiable ? L'incompréhensible ?

Que dire à mon fils de cinq ans quand nous sortons au parc de Saint-Jean-Pied-de-Port en ce mercredi après-midi, encore vacances scolaires pour certains visiteurs, sous l'oeil rougi du soleil qui semble sorti d'un décor de science-fiction ? Sous l'averse discrète mais continue de particules, cendres de végétaux incendiés qui volètent partout et s'insinuent dans les moindres recoins : voiture, maison, poumons. Lui a déjà trouvé sa réponse. Depuis son école, ce matin, la montagne ressemblait à un volcan : feu, cendres, fumées. Et moi, l'ai-je trouvée ? Est-ce que je vais ou dois me contenter de celle qui m'est donnée par les institutions publiques ou les syndicats agricoles ?

La colère se mêle à l'angoisse. J'ai le sentiment d'être prise en otage, captive d'une situation à laquelle je ne peux sur le moment rien changer. Subir et attendre que ça s'arrête.

Et après... ? En parler, partager, témoigner, questionner. Le silence lui aussi agit comme une chape de plomb. Dans ce brouillard de catastrophe annoncée, tout semble anormalement normal.

La tradition pèse de tout son poids, et on ne parle pas des sujets qui fâchent, surtout en famille. Pourtant, parfois, dans son for intérieur, on n'en pense pas moins. Et on attend que l'autre dise à sa place "Halte aux feux / Su Aski" !

Julie YAICHE,
Collectif Halte aux feux / Su Aski 2017
SEPANSO / FNE



RÉOUVERTURE DU CANFRANC

Déclaration commune CREFCO - CRÉLOC⁽¹⁾



M. José Luis Soro, Ministre de l'aménagement du territoire du gouvernement autonome d'Aragon (DGA), a présenté, le 23 novembre 2020, les hypothèses de l'étude de convergence réalisée dans le cadre du projet de réouverture de la ligne internationale Pau-Canfranc-Saragosse⁽²⁾.

La CREFCO et le CRÉLOC ont donc appris, avec plaisir, que la ligne aura bien les caractéristiques techniques indispensables aux trafics voyageurs et marchandises de ce début de XXI^{ème} siècle (voie standard européen, signalisation ERTMS, charge maximale de 22,5 t/essieu, gabarit GB). La réouverture est toujours attendue, en Espagne, pour 2025.

En revanche, nous sommes pour le moins surpris par le calendrier présenté par M. Soro : l'aménagement des voies d'évitement (de 450 m) serait achevé en 2030 - cinq ans après la réouverture - et l'électrification en 2040 - quinze ans après la réouverture ! ? Ces deux éléments sont pourtant, selon nous⁽³⁾, fondamentaux dans la perspective d'une réouverture réussie du Canfranc !

Nous ne savons pas comment ces choix techniques ont été faits. Nous ne savons quels étaient les scénarios et les chiffrages associés qui étaient présentés. Nous ne savons pas qui, parmi les commanditaires de l'étude (cf. les sept logos présents sur le document présenté par M. Soro), a retenu ces hypothèses et le calendrier annoncé.

Si toutes les voies d'évitement ne sont pas aménagées avant la réouverture, la gestion des circulations sera digne d'une ligne du XIX^{ème} siècle. Les convois ne pourraient se croiser - avant 2030 ? - qu'en de trop rares points. Si la ligne n'est pas électrifiée dès sa réouverture, on prend le risque de limiter grandement les trains de marchandises faute de locomotives thermiques assez puissantes. Ne pas électrifier de suite va pénaliser et dissuader voyageurs et entreprises qui voudraient utiliser le train entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Aragon, entre la France et l'Espagne, entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Deplus,

l'utilisation de locomotives diesel participera de la pollution atmosphérique et acoustique des vallées d'Aspe et de Canfranc, et elle pourrait susciter un rejet de la population locale. Nous redoutons que les choix techniques et politiques de cette étude de convergence ne condamnent - encore une fois ! - la ligne Pau-Canfranc-Saragosse avant même qu'elle ne renaisse ! Nous craignons aussi que cela ne réduise l'attrait de cette ligne internationale lorsqu'il s'agira de rechercher un opérateur.

L'étude de convergence n'évoque à aucun moment la possibilité de remettre en service la ligne directe Zuera-Turuñana, que la CREFCO et le CRÉLOC estiment absolument indispensable pour réduire significativement les temps de parcours, aussi bien pour les trajets internationaux que régionaux - Saragosse-Pyrénées - qui représentent les meilleures prévisions de croissance de trafic. La réouverture de cet itinéraire pourrait, de plus, permettre de réduire l'impact du trafic de trains internationaux de marchandises sur l'axe Saragosse-Huesca, qui est le plus emprunté côté espagnol.

Ces choix nous surprennent d'autant plus que nous sommes, en cette année, dans une période bien particulière. Accord de Paris (décembre 2015), "Pacte vert" ou "Green Deal", plans de relance liés à la pandémie appellent au rééquilibrage des transports de marchandises de la route vers le rail. L'électricité plutôt que les énergies fossiles. Les régions Aragon et Nouvelle-Aquitaine ont, quant à elles, dégagé les leviers d'optimisation du trafic de la ligne Pau-Canfranc-Saragosse en décembre 2019⁽⁴⁾. Électrification, voies d'évitement et réouverture de Zuera-Turuñana dans un second temps sont des éléments majeurs de l'attractivité économique et technique de cette ligne.

Gare de Canfranc

C'est pourquoi nous, CREFCO et CRÉLOC, appelons tous les acteurs majeurs de ce dossier à revoir le calendrier de l'équipement de la voie ferroviaire internationale Pau-Canfranc-Saragosse et à, sans attendre, investir pour qu'elle soit dès sa réouverture en mesure d'offrir un service efficace à tous ses usagers, aussi bien voyageurs qu'entreprises. À titre d'exemples, si la ligne était électrifiée dès son ouverture, le futur opérateur pourrait récupérer 25 % de l'électricité en utilisant le frein de récupération des trains à la descente, les convois de marchandises seraient plus lourds et les temps de parcours voyageurs et marchandises en seraient notablement raccourcis. De plus, la réouverture de la ligne directe Zuera-Turuñana réduira significativement les temps de parcours, pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Nous appelons aussi tous les responsables politiques locaux, régionaux, nationaux et européens, conscients des enjeux économiques et de l'intérêt que représente cette ligne pour nos territoires, à tous les niveaux, à soutenir activement le projet d'une réouverture complète du chemin de fer Pau-Canfranc-Saragosse. Cette réouverture peut et doit servir d'exemple aux ambitions et déclarations des décideurs quant à la lutte contre le réchauffement climatique et au nécessaire rééquilibrage route-rail. Dans les Pyrénées comme ailleurs.

Nous espérons que tous les travaux actuels d'amélioration de la voie qui seront réalisés avant la réouverture au trafic international intégreront l'électrification de

la ligne (plateforme de taille suffisante pour installer massifs et supports de caténaires, gabarit des tunnels). Et en engageant aussi rapidement que possible les travaux des voies d'évitement. Sans ces engagements fermes, aucun signe de la volonté de réussir ne serait envoyé aux usagers potentiels de cette ligne et à de possibles opérateurs. Et nous serions, CREFCO et CRÉLOC, les premiers à le regretter, amèrement.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour développer plus largement nos arguments en faveur d'une réouverture complète, sans délais. Il faut construire un vrai projet européen, ambitieux sur les plans économique, environnemental et technique. Le choix de l'opérateur doit être rapide, afin de l'associer à toutes les phases de la rénovation de la ligne et de lui permettre, sur des bases saines et claires, de démarcher bien en amont encore plus de chargeurs et clients potentiels de la ligne internationale Pau-Canfranc-Saragosse.

Ferroviairement vôtre ! ■

Bedous, le 22 février 2021

(1) Le CRÉLOC - Comité pour la Réouverture de la Ligne Oloron-Canfranc - est une association loi 1901 qui œuvre à la remise en service de la ligne de chemin de fer Pau-Saragosse, dite du Canfranc, en collaboration avec son homologue aragonaise, la CREFCO - Coordinación por la reapertura del ferrocarril Canfranc-Olorón.

(2) Sur le site du gouvernement aragonais : www.aragonhoy.net/index.php/mod.noticias/mem.detalle/releminu.48/id.268883 A notre connaissance, rien de tel côté français...

(3) Pour en savoir plus sur ces points, voir "Pau-Canfranc-Saragosse, un chemin de fer d'avenir" (CREFCO-CRÉLOC, juin 2019) : http://le-creloc.com/wp-content/uploads/2019/09/LivreBlanc_Pau-Canfranc-Saragosse_CRELOC-CREFCO_juin-2019_web.pdf

(4) www.canfraneus.eu/wp-content/uploads/2019/12/RNA-LivreBlanc-PauCanfranc-A4-1219Web.pdf

HÉCATOMBE DE DAUPHINS



Comment forcer le gouvernement à réagir ?

Plus de 500 dauphins ont été retrouvés échoués sur les côtes françaises de l'Atlantique depuis le mois de décembre dernier, sans compter ceux qui ont coulé. C'est près de 100.000 dauphins qui sont morts au cours des trente dernières années, capturés dans les filets de pêche au large du golfe de Gascogne. Le manque de réaction du gouvernement est incompréhensible. Les captures pourraient à terme mener à la disparition de cette espèce qui se reproduit lentement et qui est pourtant censée être protégée par la loi.

Face à cette situation, notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE), associée à 25 ONG européennes, a alerté la Commission européenne en juillet 2019. Celle-ci a mis en demeure la France de mettre un terme à l'hécatombe. Malgré les nombreuses alertes (SON n° 187 p.3), il n'y a eu que des effets d'annonce et des expériences sans résultat, l'État français refusant d'écouter les scientifiques et la Commission européenne.

La situation ne pouvant plus durer, FNE poursuit le gouvernement français en justice pour l'obliger à prendre des mesures efficaces. Les scientifiques rappellent que la seule mesure d'urgence permettant d'enrayer l'hécatombe de dauphins est une fermeture temporaire des méthodes de pêche les plus néfastes. En attendant le retour du Conseil d'État, FNE appelle donc le gouvernement à la raison : il est temps de fermer temporairement les pêcheries responsables.

CG

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Exemple d'une entreprise agissant dans les fluides industriels

Nous avons tous à l'esprit le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité et chacun de nous réagit à sa manière. Immergées dans le modèle néolibéral et la mondialisation, les entreprises ont en outre la contrainte de la compétitivité.

Sans incitation ou sans taxation suffisante (taxe carbone) venue des pouvoirs publics, beaucoup d'entre elles éludent la question environnementale. Démarrer une démarche de transition écologique demande donc une sensibilité du dirigeant à la cause environnementale mais aussi la perception que cette cause sera à terme déterminante pour la compétitivité. Être agile, créatif et innovant, réagir à une problématique avant les autres, procure toujours un avantage concurrentiel.

Aussi, il m'a paru intéressant d'avoir un entretien avec deux salariés d'une PME d'une centaine de personnes agissant dans le domaine des fluides industriels et engagée dans la transition écologique, pour comprendre et évaluer l'action de leur entreprise.

La première décision du dirigeant a été de créer un comité de pilotage "Développement durable" et de faire appel à un consultant extérieur capable d'auditer tous les services et d'organiser des échanges pour faire exprimer et accompagner les changements possibles.

L'intérêt des personnels a été fort et immédiat car cela prolongeait la démarche Qualité ISO (mise en œuvre de la maîtrise de la qualité) et la démarche "Lean" (gestion sans gaspillage). La perception généralisée du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité avait en outre préparé les esprits à cette réflexion approfondie. Tout au long de l'entretien, mes interlocuteurs ont insisté sur la cohérence et la satisfaction trouvées entre ce qu'ils pensent et ce qu'ils vivent en entreprise.

Quelques grandes lignes se sont dégagées dans les actions à mener :

La transition énergétique en interne : c'est consommer le moins possible en limitant les déplacements, en isolant les bâtiments, en généralisant la visioconférence, en pratiquant le télétravail, en effectuant un tri sélectif rigoureux et en créant des espaces de vie collective, des "coins de nature" mais aussi de repos.

En 2019, plusieurs salles de visioconférence équipées de matériel de projection (60.000 euros d'investissement) ont été installées. Au plan de la communication,

elles permettent de traverser la crise sanitaire assez facilement. La dématérialisation des documents et leur mise en commun sur des serveurs ont facilité le travail à distance. Plus récemment, des outils de messagerie de type Slack ont évité déplacements et nuisances d'un bureau à l'autre, optimisé le volume de communications et limité les dysfonctionnements.

A l'égard de l'externe (clients et fournisseurs), la transition énergétique a permis de changer d'état d'esprit. Dans le domaine de l'air comprimé notamment, de fournisseur de matériel, l'entreprise est devenue fournisseur d'énergie. Elle s'est orientée vers des optimisations de fonctionnement, vers le reconditionnement des machines et vers des outils de diagnostic et de gestion qui diminuent considérablement les consommations et les gaspillages de tous ordres.

De même, mes interlocuteurs constatent que la cause environnementale apporte un regard nouveau sur les fournisseurs. En mesurant leurs engagements à travers leurs produits et services, en les évaluant, ils sont confirmés ou remis en question.

Parce qu'elle est peu gourmande en énergie, respectueuse de l'environnement et des hommes, ils évoquent aussi la notion de "low-tech" (techniques simples, sobres, pratiques, économiques et populaires) qui intéresse l'entreprise. Le service ingénierie en particulier va se former afin de promouvoir des solutions techniques simples et réparables avec des partenaires de proximité.

Ouvrant à la responsabilité collective, ils constatent finalement que l'attention à l'environnement et au coût global se rejoignent dans l'intérêt du client.

Ils observent que, dans une conjoncture compliquée, le bien-fondé de cette démarche de transition écologique provoque l'adhésion, satisfait les attentes implicites des clients, fait évoluer les fournisseurs, crée la confiance et participe à la bonne tenue des résultats de l'entreprise. ■

Jacques-Eloi DUFFAU,
Administrateur SEPANSO Aquitaine

L'eau est un bien commun qu'il convient, plus que jamais, de préserver. Nul ne peut s'en attribuer la propriété et en faire un usage personnel sans savoir quelles seront les répercussions sur la ressource en termes de quantité et de qualité. Le changement climatique en cours et les épisodes météorologiques catastrophiques auxquels nous assistons - sécheresses et canicules prolongées ou pluies diluviennes, inondations, érosion - ne font qu'accentuer les risques de dégradation de l'environnement et montrent à quel point il est plus que jamais urgent de protéger ce patrimoine.

INONDATIONS

Des solutions fondées sur la nature

Notre région a été frappée par des événements climatiques extrêmes : canicules, sécheresses et inondations à répétition. Ce climat de plus en plus irrégulier correspond à celui prédit par les modèles scientifiques sur les changements climatiques.

En Gironde, le Ciron a dépassé, le 11 mai 2020, la crue historique de 1928 dans sa partie aval et nous avons connu depuis trois autres crues majeures. La Garonne a inondé de vastes zones en février 2021. Ces inondations ont des conséquences économiques, sociales et écologiques lourdes. Des périodes de pluie extrêmes sont le facteur primaire de ces catastrophes mais les effets sont aggravés par l'aménagement du territoire, les changements des pratiques sylvicoles et agricoles.

Aujourd'hui, nous constatons des dégâts importants avec un climat qui s'est réchauffé de 1,25°C. Les scientifiques nous conseillent de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C, ce qui donnerait une augmentation de la température moyenne d'environ 4-5°C pour notre région. Nous connaissons un climat similaire à celui de Séville. Ce scénario terrible est très optimiste, et même peu réaliste, car seulement quelques pays ont pris des engagements le permettant. Les pays vertueux sont rares (Namibie, Costa Rica, Bhoutan...). Certes ils montrent l'exemple mais ils ne pèsent pas lourd au niveau mondial. A moins d'une prise en compte réelle de ce problème, il faut s'attendre à un réchauffement d'au moins +3°C, si ce n'est plus, donc à des situations beaucoup plus dures. Nous devrions alterner entre des périodes de pluies très intenses et de sécheresses extrêmes, avec des événements encore plus violents que ceux observés aujourd'hui.

Il est évident que nous devons limiter nos émissions de gaz à effet de serre mais nous devons aussi prévenir les effets négatifs futurs de ces dérèglements. Nous nous attacherons aux modifications du régime des pluies.

Des aménagements classiques seront excessivement coûteux et peu efficaces. Le Ciron a un débit de quelques m³/seconde en période estivale, de 15-20 m³/s l'hiver, une bonne crue est à 75 m³/s, il a dû atteindre 300 m³/s en mai 2020. Le bassin versant du Ciron s'étend sur 54.000 ha, ce qui veut dire qu'un millimètre de pluie va générer 540.000 m³ d'eau à évacuer. En 2020, nous avons connu plusieurs périodes avec des précipitations

anormalement élevées, avec en mai plus de 100 mm. La plus grosse retenue du Ciron, si elle était dessablée, avec sa capacité de 70.000 m³ aurait écrêté cette crue durant 8 minutes... Il faudrait la multiplier par 1.000 pour avoir un effet suffisant. Les solutions avec le génie civil seront coûteuses, peu efficaces et irréalistes. Nous voyons qu'il faut passer à des **solutions fondées sur la nature**.

Suite aux inondations à répétition, nous avons entendu beaucoup de solutions simplistes qui aggraveraient la situation. Nous allons avoir des étés trop secs et des hivers trop humides. De plus, durant l'hiver, les rivières auront du mal à évacuer toute l'eau qui arrivera lors des épisodes pluvieux. La stratégie est donc de retenir l'eau en amont durant l'hiver afin d'avoir des stocks dans les nappes phréatiques, le sol et les zones humides durant l'été. Il faut inverser la stratégie actuelle qui est d'évacuer au plus vite l'eau vers l'aval car nous inonderions de manière catastrophique nos voisins d'en dessous. Il faut retenir l'eau dans tous les compartiments de nos espaces naturels. Nous pouvons le faire :

- en conservant, restaurant et créant des zones humides,
- en conservant et restaurant les ripisylves (forêts le long des rivières),
- en gérant écologiquement les rivières, avec en particulier le maintien des embâcles,
- en améliorant la réserve utile des sols, en augmentant leur teneur en matière organique et en évitant tous les facteurs de compaction,
- en limitant le drainage par des fossés d'une profondeur maximale de 35 cm (seules les zones habitées pourront être drainées),
- en maintenant un couvert végétal continu, aussi bien en agriculture qu'en forêt,
- en arrêtant l'artificialisation des sols et même en les désartificialisant,
- en utilisant des matériaux drainants pour les voies de circulation douces et les parkings... ■

Alexis DUCOUSSO, Ingénieur de recherche INRAE



Photo : Ulrike RODRIGUES

UN PROJET DE SAGE *pas vraiment sage*

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernant le bassin versant du Dropt était soumis à enquête publique du 23 février au 25 mars 2021. Il fait partie des SAGE qui sont identifiés comme nécessaires dans le SDAGE(*) Adour-Garonne.

et que la demande va croissant. 95 % des volumes prélevés pour l'irrigation sont issus des eaux superficielles, grâce à des retenues artificielles.

Les surfaces agricoles utiles (SAU) irriguées sont occupées à plus de la moitié par du maïs, à 18 % par de l'arboriculture fruitière (prune, noisette). Trois cultures totalisent les trois quarts des besoins en eau : maïs, soja, prune. Ce sont certes des cultures à forte valeur ajoutée, mais cela ne justifie pas l'absence totale dans les documents proposés d'un travail de recherche concrète d'alternatives à ces cultures.

D'importantes lacunes

Il est étonnant que ce SAGE ne mentionne nulle part une décision de prélèvement hivernal supplémentaire dans le Dropt pour réalimenter le lac de Lescourroux, décision prise après une enquête publique séparée en 2020.

Le règlement du SAGE proposé en enquête publique apparaît particulièrement succinct avec seulement trois rè-

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne, d'une longueur d'environ 132 kilomètres, qui prend sa source sur la commune de Capdroit et se jette dans la Garonne au niveau de la commune de Caudrot. Son bassin versant s'étend sur la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Gironde. Le cours d'eau se caractérise par un régime hydrologique de type pluvial, marqué par de hautes eaux durant l'hiver et des étiages souvent sévères qui peuvent durer quatre mois.

Le SDAGE Adour-Garonne a fixé la valeur de débit d'objectif d'étiage (DOE) à la station de Loubens à 0,32 m³/s. Actuellement, le DOE du Dropt n'est déjà pas atteint quatre années sur dix, ceci alors que 54 % des masses d'eau subissent une pression liée à l'irrigation

L'EAU, UNE RESSOURCE À PROTÉGER

Le Comité de bassin Adour-Garonne, dans sa nouvelle composition prévue par la "loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" de juillet 2016, a été installé le 26 janvier 2021, jusqu'en 2026, avec comme président Alain Roussel, président de la région Nouvelle-Aquitaine. Il a succédé à Martin Malvy.

Fréquemment appelé le "Parlement de l'eau", le Comité de bassin en est à sa dixième mandature. Ainsi que le dit Etienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, "le rôle du Comité de bassin est primordial, il fait vivre une démocratie de l'eau sur un territoire où l'accès à une eau de qualité et en quantité est un enjeu du présent et de l'avenir".

La nouveauté : 10 représentants d'APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) font partie des 27 personnes du deuxième collège, au sein duquel Antoine Domenech et Sabine Menaut, administrateurs respectivement de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques et de la SEPANSO Gironde, représentent FNE. Ce collège comprend les représentants des usagers non économiques de l'eau et des personnes qualifiées avec, entre autres, les APNE, les associations de pêcheurs et de consommateurs. Ce nombre devrait permettre de nous faire entendre !

Les trois missions du Comité de bassin sont :

- l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le suivi de sa mise en œuvre ;
- l'orientation de la politique d'intervention de l'Agence de l'eau ;
- l'avis sur les grands aménagements.

Le SDAGE 2022-2027 est élaboré. Il est soumis à consultation du public du 1er mars au 1er septembre 2021. Pour le consulter et participer à la consultation : www.eau-grandsudouest.fr/consultation-public

✓ Composition du Comité de bassin Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr/comite-bassin/comite-bassin/commissions-comite-bassin

gles assorties de nombreuses exceptions assez floues :

- Pas de priorité concernant la protection des nappes profondes (Éocène et Crétacé) pour l'alimentation en eau potable, seulement "en cas de tension sur la ressource en eau impliquant une décision d'arbitrage pour une répartition des eaux entre différents usages".
- On remarque six exceptions prévues à la protection des ripisylves (pourtant essentielle), notamment pour l'entretien des ouvrages de retenue d'eau jouxtant un cours d'eau.
- L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblai de zones humides sont interdits sauf "pour les projets qui concernent des retenues de réalimentation (Brayssou, Ganne, Graoussettes, Les-courroux, Nette) et les projets de création de nouvelles retenues collinaires". Ces exceptions, dont les incidences ne sont pas appréhendées, sont en contradiction avec l'objectif affiché de préservation des zones humides. De même qu'il n'y a aucune priorité entre les nombreuses retenues individuelles et les retenues collectives.

Il n'y a pas non plus de prise en compte de la nécessité de mise aux normes des cinq stations d'épuration non conformes. Alors que 80 % des masses d'eau sont concernées par une pollution aux pesticides, 77 % par une pollution aux nitrates, aucune disposition, autre qu'une étude, n'est envisagée.

Toutes les remarques évoquées ci-dessus sont confirmées par l'Autorité Environnementale et le Comité de bassin Adour-Garonne. Le projet de SAGE soumis à l'enquête publique n'est donc pas compatible avec le SDAGE.

On n'est pas vraiment étonné lorsque l'on sait que le syndicat Épidropt, structure porteuse de ce SAGE, a également pour mission "d'étudier les travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages de réalimentation et de gestion quantitative", ce qui explique son manque de neutralité. Cela se traduit par une absence inquiétante de recherche de pratiques agricoles alternatives.

C'est pourquoi la SEPANSO, en donnant un avis défavorable, demande que la phrase concernant "les projets de création de retenues collinaires qui justifient d'un intérêt économique avéré et apportent la preuve qu'un projet alternatif plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable" soit supprimée. ■

Colette GOUANELLE,
Administratrice SEPANSO Aquitaine

(*) SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LES BARRAGES

Une fausse bonne solution face à la sécheresse

Les agriculteurs français sont inquiets face aux sécheresses récurrentes, intenses et de plus en plus longues. Avec 48 % de la consommation en eau, dont la plus grande partie utilisée pour l'irrigation, certains utilisateurs voudraient davantage de retenues permettant de stocker l'eau en hiver pour arroser l'été. Ils sont allés jusqu'à construire des barrages en toute illégalité, comme à Caussade (Lot-et-Garonne), ce qui a provoqué de violents conflits. Or ces barrages, en incitant à consommer toujours davantage d'eau pour les cultures, finissent par ne plus se remplir suffisamment entraînant un cercle vicieux avec toujours davantage de demandes de nouvelles constructions.

Un barrage réalisé sur un cours d'eau entraîne forcément une diminution du débit en aval, avec des impacts pour les autres usagers. Il représente également un obstacle à la continuité écologique, empêchant la libre circulation des sédiments ainsi que de la faune aquatique, entraînant des effets désastreux sur la flore et la faune.

Au-delà de ces conflits d'usage pour une ressource épuisable, la construction d'un barrage entraîne la plupart du temps la destruction des zones humides naturelles dont les services sont précieux : atténuation des inondations et des épisodes de sécheresse tout en rechargeant les nappes phréatiques et en offrant des habitats à toute une biodiversité actuellement en voie de raréfaction. Contrairement à certaines affirmations, ces manques ne sont pas compensés par l'eau des retenues qui, étant plus chaudes et moins oxygénées, ne conviennent pas à la plupart des espèces autochtones inféodées aux zones humides. Ce sont souvent les espèces exotiques envahissantes qui en profitent.

Les barrages freinent donc la nécessaire transition agroécologique. C'est la raison pour laquelle les associations de protection de la nature :

- s'opposent à la création de nouveaux barrages en travers des cours d'eau ;
- prônent une gestion plus sobre de la consommation en eau, en mettant notamment en œuvre la transition agroécologique par les irrigants. Cela passe par le développement des prairies et d'éléments (haies, bosquets, talus, mares, etc.) qui freinent le ruissellement des eaux, la diversification des cultures avec des espèces moins gourmandes en eau, plus robustes face au changement climatique ;
- incitent à la désimperméabilisation des sols afin de mieux recharger les nappes phréatiques ;
- demandent la préservation systématique des milieux naturels et de leurs fonctionnalités, notamment les zones humides.

Ce sont ces positions que défend notre fédération nationale, France Nature Environnement, aux Assises de l'eau : www.fne.asso.fr/actualites/assises-de-l-eau-2019

#CeJourOù

La route d'accès à mon domicile a été **taguée et obstruée** par des balles de paille, des tuyaux d'irrigation et des banderoles diffamantes.

Georges Cingal,
Président de la SEPANSO Landes



Des agriculteurs irrigants

QUI S'ESTIMENT AU DESSUS DES LOIS

Le 25 août 2017, le préfet des Landes, la préfète des Hautes-Pyrénées, le préfet des Pyrénées-Atlantiques autorisent le syndicat mixte Irrigadour à procéder à des prélèvements d'eau à usage agricole malgré un recours gracieux initié par les associations France Nature Environnement Midi-Pyrénées, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées, les Amis de la Terre - Groupe du Gers et la SEPANSO Landes.

Des actions inqualifiables

Le 14 mars 2021, la rue du domicile du Président de la SEPANSO Landes a été bloquée par des balles de paille, des tuyaux d'irrigation et des inscriptions le visant personnellement, le tout signé des Jeunes Agriculteurs ⁽¹⁾ (JA 40).

Dans le cadre de la Journée internationale de l'eau (22 mars 2021) - à l'appel de l'ADIVA ⁽²⁾, de la FDSEA ⁽³⁾ 65, des JA 65 et de l'AIVA ⁽⁴⁾ - des agriculteurs des Hautes-Pyrénées ont manifesté devant la boîte aux lettres de l'association FNE 65 hébergée à la Biocoop Grand Pic de Tarbes, laissant de leur passage un enrouleur de plusieurs tonnes juste devant la porte du magasin, alors que celui-ci n'y est pour rien et qu'il soutient les producteurs locaux.

Le motif de ces actions est l'annulation par le Tribunal administratif de Pau (le 3 février 2021) de l'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvements d'eau destinés à l'irrigation, à des fins agricoles, quelle que soit la période et le type de ressources utilisées, délivrée en 2017 pour cinq ans.

Absence de dialogue

Depuis plus de dix ans, les instances de surveillance et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne alertent sur les conséquences de la demande croissante d'eau pour l'irrigation. Après avoir déposé un recours gracieux rejeté par l'État, FNE Midi-Pyrénées, FNE 65, les Amis de la Terre 32 et la SEPANSO 40 ont été contraintes de saisir le Tribunal administratif de Pau. La décision du tribunal s'appuie sur deux arguments :

- d'une part, la non compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et notamment ses deux premiers objectifs de non détérioration des masses d'eau et d'atteinte du bon état des eaux ;
- et d'autre part, la méconnaissance du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, compte tenu de l'aggravation du déficit quantitatif et durable provoqué par cette autorisation.

Il a cependant accordé une saison supplémentaire en spécifiant "qu'il y a lieu de plafonner les prélèvements jusqu'au 31 mai 2022 à la hauteur de la moyenne des prélèvements opérés lors des dix campagnes antérieures"... En leur laissant une année pour présenter un nouveau dossier conforme aux directives, cette décision ne met donc pas en péril les exploitations agricoles.

A titre d'exemple, l'ensemble des acteurs du territoire du Midour (services de l'État, collectivités, structures de gestion et de protection de l'environnement) a participé à l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Midour. Le grand public a également été associé lors des réunions publiques organisées à chaque étape du processus. C'est la preuve qu'une concertation dans les règles du droit est possible, sans avoir besoin de recourir à des actions violentes et à condition que l'État s'en donne les moyens.

On ne peut en effet tolérer qu'une partie de la profession agricole s'en prenne aux associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) en toute impunité, alors que celles-ci ne sont pas responsables de la situation économique difficile des agriculteurs qui est structurelle et multifactorielle, aggravée par les effets du changement climatique. Les APNE agréées au titre de l'environnement sont toujours prêtes au dialogue, dans le respect des lois, et en prenant appui sur les connaissances scientifiques. Elles sont composées de bénévoles qui n'ont d'autre souci que l'intérêt général et en l'occurrence la préservation de la ressource en eau en quantité et qualité, conditions nécessaires à la vie, afin que les générations futures puissent vivre à leur tour dans un environnement non dégradé.

La SEPANSO Aquitaine assure les présidents de la SEPANSO Landes et de FNE Hautes-Pyrénées de tout son soutien ⁽⁵⁾. ■

(1) JA : Jeunes Agriculteurs rattachés à la FDSEA

(2) ADIVA : Association de Défense des Irrigants de la Vallée de l'Adour

(3) FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

(4) AIVA : Association des Irrigants de la Vallée de l'Arros

(5) Voir la motion adoptée lors de l'Assemblée générale de la SEPANSO Aquitaine du 22 avril 2021 : <https://site.sepanso.org/communiqués-de-presse>

PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA FORÊT

Les essences proposées posent de nombreux problèmes

Le plan de relance va donner des moyens exceptionnels pour le renouvellement forestier, l'objectif officiel étant d'inciter les propriétaires forestiers à investir dans l'adaptation des forêts au changement climatique et de contribuer à son atténuation.

Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné aux opérateurs économiques en amont de la filière forêt-bois afin qu'ils fassent pression sur les propriétaires forestiers et participent à l'élaboration des dossiers. Il s'agit de reconstituer les forêts déperissantes (châtaigniers par exemple) ou identifiées comme vulnérables au changement climatique, et de convertir et/ou transformer des peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

Quelques conditions sont exigées : **le principe de diversification avec un taux minimum de 20 %** à partir de 10 ha. Cependant, aucun seuil minimum en superficie n'est exigé, sous couvert de coupe sanitaire autorisée ou document de gestion durable. Ainsi, l'État s'engage moralement et financièrement à assurer une réussite technique, économique, écologique et avec une acceptabilité sociale sur les essences visées par l'arrêté des matériels forestiers de reproduction (MFR).

La Commission Régionale Forêt-Bois de Nouvelle-Aquitaine a été consultée en vue de l'actualisation de l'arrêté régional concernant les MFR éligibles aux aides de l'État en Nouvelle-Aquitaine.

Les résultats actuels de la recherche scientifique montrent que la liste d'essences éligibles proposée comporte des espèces à problèmes :

> Problèmes de biodiversité : la perte de biodiversité est une des composantes majeures des crises écologiques que nous affrontons. Elle est souvent sous-estimée voire méconnue par son ampleur et par sa gravité. Le choix de l'essence objectif (celle dédiée à la production de bois, par exemple le Pin maritime) et des

essences d'accompagnement est le principal moteur de la biodiversité présente dans le peuplement. La conversion d'un peuplement de Chêne sessile en peuplement de Douglas réduit de 98 % la diversité des champignons mycorhiziens et - si la conversion est en Chêne rouge - par 99,98 % la diversité bactérienne du sol... Dans la liste proposée, les essences suivantes : Chêne rouge, Épicéa de Sitka, Eucalyptus, Noyer noir, Pin à l'encens, Pin de Monterey, Robinier, Séquoia, Thuya, Tsuga, Tulipier et Sapin de Vancouver posent un grave problème envers la biodiversité forestière.

> Problèmes d'invasion biologique : les espèces exotiques, comme le Chêne rouge, l'Eucalyptus, le Noyer noir, le Robinier peuvent devenir envahissantes du fait de la faiblesse des interactions biotiques. Elles devraient être retirées de la liste...

> Cas particulier du robinier : cette espèce présente à la fois d'énormes qualités et d'énormes défauts.

Concernant ses qualités :

- C'est la seule essence tempérée qui est de la classe 4 en termes de putrescibilité.
- Elle pousse vite.
- Elle se régénère sans aucun problème.
- Elle a une potentialité mellifère.
- Elle n'est pas trop mauvaise en termes de biodiversité des lépiotes.

Concernant ses défauts :

- La propagation du Robinier constitue une invasion biologique redoutable, classée par le programme européen Daisie parmi les 100 pires invasions biologiques, côte à côte avec le mildiou et le phylloxera !
- Cette espèce eutrophise les milieux et banalise la biodiversité des forêts.
- Elle pollue les eaux avec les nitrates.

- En monoculture, elle devient un fléau pour les pollinisateurs car elle produit massivement pollen et nectar pendant quinze jours, mais ensuite il n'y a plus rien car la biodiversité associée est pauvre.
- L'essence est peu valorisée pour le mobilier, la construction... Ses premiers usages restent la fabrication de piquets, le bois de chauffage et le bois énergie, ce qui est regrettable pour une essence qui pourrait éviter de nombreux traitements toxiques (cyperméthrine, CCA...).
- Les épines posent de nombreux problèmes.

> Problèmes d'adaptation aux climats du futur : le changement climatique s'accélère. Même si les modèles climatiques sont encore imprécis et le comportement des essences mal connu, nous savons que l'Épicéa de Sitka, le Chêne rouge, le Séquoia, le Tulipier, le Sapin de Vancouver... sont condamnés dans notre région. En tant que contribuables, nous ne voyons pas pourquoi nous engagerions de l'argent public dans une impasse. Cela s'appelle du gaspillage et mériterait même une enquête de la part de la cour des comptes.

> Problèmes majeurs pathologiques ou de ravageurs : plusieurs essences peuvent être affectées par des problèmes pathologiques majeurs qui obèrent tout avenir. Des problèmes de ce type ont été relevés pour le Chêne rouge, les Épicéas commun et de Sitka, le Pin à l'encens, le Pin de Monterey, les Mélèzes...

> Problèmes divers comme les risques de grands incendies ou de la qualité des ressources génétiques disponibles : les grands incendies du Portugal ou du Chili ont montré que les Eucalyptus, le Pin de Monterey et le Pin à l'encens ont permis de passer d'un incendie grave à un incendie majeur. Pour rappel, au Chili, un incendie a détruit 2 millions d'hectares de forêt et plusieurs petites villes. C'est un écobuage agricole traditionnel, sous l'action de la sécheresse et de la canicule dues au changement climatique, qui fut à l'origine du départ du feu, mais la présence d'une forêt de 4 millions d'hectares plantée en Eucalyptus et en Pin de Monterey a permis à l'incendie de se transformer en ce monstre totalement incontrôlable. **Il est impératif de retirer de cette liste les différents Eucalyptus ou Gommiers, le Pin de Monterey et le Pin à l'encens.**

Le nouvel arrêté vise à améliorer la qualité de la diversité génétique installée lors des plantations.

> Or, certaines espèces ont des ressources génétiques en mauvais état. Il est donc impératif que cet arrêté soit adossé à un programme de restauration de la diversité génétique mise sur le marché. Le programme CONQueTh concernant le Chêne pubescent est un exemple à suivre pour des essences très inté-

ressantes à développer comme le Cormier, l'Alisier, le Poirier, le Chêne chevelu. Enfin, pourquoi mettre une essence sans aucun intérêt comme le Pin brutia dont la qualité des ressources génétiques disponibles est douteuse pour notre région, la sylviculture peu connue, l'adaptation locale peu documentée... ?

> Il y a une lacune majeure et grave concernant le problème sanitaire des plants, en particulier au niveau de la pathologie des racines comme les Phytophthora. Les plants en godets produits loin de leur zone d'utilisation sont un facteur de dissémination de nombreuses maladies, il faut en limiter les transferts.

> La densité des plantations pose également des problèmes car elle n'est pas adaptée à de nombreuses espèces (Chêne rouge, etc...) et, vu les évolutions climatiques, il faut changer les modes de plantation sauf pour quelques espèces comme le Pin maritime.

> Enfin, pourquoi limiter le nombre d'espèces dans les reboisements ? Les expériences montrent qu'il faut de une à trois espèces objectifs (Chêne sessile, Chêne pédonculé, Pin maritime, Chêne pubescent, etc...) qui couvrent à minima 50 à 75 % de la surface, avec ensuite une multitude d'espèces d'accompagnement (Alisier, Poirier, Cormier, Chêne tauzin, Chêne pubescent, Merisier, etc.). En abandonnant les plantations "en plein" (*) vouées à l'échec, il est assez facile de planter une multitude d'essences dans des plantations en point d'appui ou en trouées.

Ainsi, on constate que les remèdes risquent d'être inopérants voire dangereux si l'on s'en tient à des modèles qui font le jeu des entreprises de production de plants et de travaux forestiers mais qui ne seront pas forcément bénéfiques pour la résilience des forêts, ni pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

Les essences indigènes sont les seules vraiment favorables à la conservation de la biodiversité.

Les essences indigènes sont les seules vraiment favorables à la conservation de la biodiversité.

Il existe de nombreuses espèces d'arbres et arbustes, presque toutes indigènes, qui mériteraient d'être réintroduites dans les forêts, notamment dans les monocultures d'où elles ont été éradiquées du fait des modèles de gestion drastiques. Ces espèces peuvent facilement être semées ou plantées, en respectant leurs conditions de milieu et leurs modes de reproduction. ■

Commission forêt de la SEPANSO Gironde

(*) Plantation "en plein" : coupe rase et reboisement sur une surface importante

Principales espèces indigènes conseillées dans le massif landais

Nom scientifique	Nom français	Famille	Besoins en lumière Exposition	Conditions de sol (humidité, pH...)	Dispersion du pollen (*)	Dispersion des graines
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Bétulacées	Lumière	Moyennement à très humide	Anémophile	Vent
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	Éricacées	Lumière à mi-ombre	Moyennement sec Siliceux	Entomophile	Animaux
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Bétulacées	Lumière	Large amplitude	Anémophile	Vent
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	Bétulacées	Lumière	Moyennement à très humide	Anémophile	Vent
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Bétulacées	Mi-ombre à ombre	Neutre Large amplitude	Anémophile	Vent
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	Fagacées	Lumière à mi-ombre	Acide Large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Fagacées	Ombre	Très large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne oxyphylle	Oléacées	Lumière	Moyennement humide pH neutre	Anémophile	Vent Animaux
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	Rosacées	Toutes expositions	Très large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Populus tremula</i>	Tremble	Salicacées	Lumière	Moyennement à très humide	Anémophile	Vent
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Rosacées	Lumière à mi-ombre	pH neutre à large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolan	Rosacées	Lumière	Moyennement sec	Entomophile	Animaux
<i>Pyrus communis</i>	Poirier sauvage	Rosacées	Lumière à mi-ombre	Large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Pyrus cordata</i>	Poirier à feuille de cœur	Rosacées	Lumière à mi-ombre	pH acide à large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Fagacées	Lumière	Moyennement sec Large amplitude	Anémophile	Animaux
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Fagacées	Mi-ombre	Moyennement humide	Anémophile	Animaux
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Fagacées	Lumière	Moyennement sec	Anémophile	Animaux
<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne tauzin	Fagacées	Lumière	pH acide Sec	Anémophile	Animaux
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Fagacées	Lumière	pH neutre Large amplitude	Anémophile	Animaux
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	Fagacées	Lumière	pH acide Moyennement sec	Anémophile	Animaux
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Salicacées	Lumière	Moyennement humide	Entomophile	Vent
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	Salicacées	Lumière	Humide à large amplitude	Entomophile	Vent
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	Salicacées	Lumière à mi-ombre	pH acide Humide	Entomophile	Vent
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Salicacées	Lumière	pH neutre Large amplitude	Entomophile	Vent
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Salicacées	Lumière	Humide Large amplitude	Entomophile	Vent
<i>Sorbus aria</i>	Alouchier	Rosacées	Lumière	Moyennement sec	Entomophile	Animaux
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	Rosacées	Lumière à mi-ombre	Très large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	Rosacées	Lumière à mi-ombre	Sec	Entomophile	Animaux
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier	Rosacées	Large amplitude	Large amplitude	Entomophile	Animaux
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	Tiliacées	Mi-ombre	pH acide à neutre	Entomophile	Vent

(*) Anémophilie : transport du pollen par le vent / Entomophilie : transport du pollen par les insectes

FACE À LA NATURE, UNE DOUBLE IMPUISSANCE

En ces temps de désordres anthropologiques majeurs provoqués par l'expansion mondiale de la pandémie de Covid-19 accompagné de ses "variants", il est visiblement difficile de se poser des questions qui risquent de nous déranger et surtout, plus grave, de vous faire accuser de "complotisme" en procédant à des amalgames stupides.

Car, malgré la foi universelle dans les miracles de la technoscience, on est bien obligé de constater aujourd'hui une situation inquiétante pour l'avenir de l'humanité et cela est aussi vrai pour la pandémie mondiale comme pour le réchauffement climatique. Faut-il d'ailleurs rappeler que ces deux questions, bien que distinctes apparemment, sont pourtant étroitement liées et qu'elles représentent à ce titre un défi que l'humanité n'a jamais connu depuis ses origines.

Si je parle d'impuissance conjuguée, c'est que l'humanité doit faire face à ce que le "progrès" semble lui avoir fait oublier, sa condition éternelle dépendante de la toute-puissance de la nature. Il y a là un constat dérangeant pour notre culture historique progressiste héritée des Lumières qui a convaincu l'homme moderne qu'il avait définitivement vaincu la nature grâce à la puissance de moyens inventés par la révolution industrielle. Quand je parle de nature, je pense d'ailleurs autant à celle qui nous entoure avec ses cours d'eau et la faune qui en fait partie qu'à notre condition terrestre animale exposée à la souffrance et à la mort. Pourtant, la sagesse humaine proclamée jadis par le philosophe anglais Francis Bacon pour qui avant de dominer la nature il fallait d'abord apprendre à lui obéir, une vérité aujourd'hui impossible à faire enregistrer par nos plus "grands esprits" ! De ce point de vue, il faut dire que la découverte récente des conséquences écologiques de la venue de l'Anthropocène illustre parfaitement cette vieille vérité née de l'expérience millénaire de notre relation à la nature dont malheureusement nous n'avons pas voulu tenir compte.

Or, il se trouve que l'irruption mondiale de cette pandémie a mis à mal notre croyance un peu folle dans la toute-puissance de nos moyens d'intervention sur la nature dont fait partie la médecine moderne. C'est ainsi que nous vivons ici depuis plus d'un an en Europe un confinement des populations censé nous protéger les uns les autres de tout risque de contamination, un choix politique censé faire reculer la maladie mais qui interdit toute forme de vie sociale et économique.

Le paradoxe fait que, pour survivre, on nous empêche de vivre ! Ce régime que l'on pourrait qualifier de dictature sanitaire repose cependant sur le postulat de l'efficacité des mesures contraignantes qui, **avec l'apparition des variants de la Covid-19, fait cependant naître un doute après huit mois de ce régime.** On peut alors se demander si les progrès scientifiques épidémiologiques ne se heurtent pas à la complexité du réel organique et à l'absence de retour d'expérience relatif à l'ampleur de cette pandémie. Il y a là un questionnement qui renvoie aux origines de la démarche scientifique, surtout si l'on pense aux causes environnementales de l'apparition du virus, si toutefois son origine ne résulte pas d'un accident de laboratoire révélateur d'une défaillance de sécurité industrielle.

Ici se situe le lien avec les causes environnementales des désordres climatiques car, selon les spécialistes, ce sont les déboisements massifs sur la planète (voir le dernier rapport du WWF)

qui ont sans doute libéré de tels virus et qui en même temps limitent l'absorption du CO₂ par les forêts. Il y a là un exemple particulièrement éclairant d'impuissance à maîtriser le réchauffement climatique malgré le flot de discours officiels tenus dans les sommets consacrés à la crise en question. Tout le monde peut le constater, des engagements ont été pris par les États les plus pollueurs lors des diverses COP alors que le réchauffement continue inexorablement sa progression. L'impuissance politique est ici manifeste, au rythme des rapports alarmistes du GIEC qui nous annoncent un avenir forcément tragique pour l'espèce humaine. **Cette impuissance est à mon avis un signe symbolique de la toute-puissance de la nature** dont le commun des mortels ne veut pas entendre parler !

Le deuxième facteur liant la pandémie de Covid-19 avec le dossier du réchauffement climatique réside dans le fait paradoxal que toutes les mesures destinées à lutter contre la maladie contribuent largement à l'expansion du numérique en favorisant un "monde sans contact" où l'usage d'Internet se généralise, aussi bien dans les cours à l'université que dans toutes les relations de type commerciales ou administratives. Outre la déshumanisation radicale que cela crée, il est évident, comme le démontrent très bien Gérard Dubey et Alain Gras (*), que la croissance de la consommation d'énergie, à l'origine du réchauffement climatique, en découlera fatalement. A ce stade, il n'y a même plus le souci de lutter contre ce dernier puisqu'au contraire on encourage les processus destructeurs en cours. Ceci étant dit, il faut aussi reconnaître que le grave impact économique du confinement a eu des conséquences désastreuses sur le taux de croissance des pays les plus développés, ce qui ne peut que contribuer à faire baisser le réchauffement. Comme quoi il existe une certaine ambivalence des liens existant entre les deux formes de désordre.

Si l'on réfléchit à ces deux formes d'impuissance anthropologique, on s'aperçoit qu'elles nous renvoient toutes les deux à nos responsabilités fondées sur ce que Günther Anders appelait l'esprit prométhéen de l'homme moderne qui est la vraie cause de la situation tragique à laquelle nous devons faire face pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi, la seule réponse que l'on doit faire à nos contemporains est celle d'une vraie révolution anthropologique destinée à faire comprendre que la direction à prendre pour sortir de la situation intenable dans laquelle nous nous trouvons, c'est de renoncer à notre aveuglement prométhéen. ■

*Simon CHARBONNEAU, vieux résistant à l'ordre social destructeur de notre terre mère
Professeur honoraire de droit de la prévention des risques technologiques et naturels à l'Université de Bordeaux et auteur de nombreuses publications*

(*) "La servitude électrique : du rêve de liberté à la prison numérique" (éditions du Seuil, 2021)



ECOBIOSE

Consultez le rapport Ecobiose sur
www.calameo.com/read/0060092711485874c0ead

Une initiative intéressante de la région Nouvelle-Aquitaine

Tout comme AcclimaTerra est une déclinaison du GIEC⁽¹⁾ pour le climat, le comité scientifique Ecobiose est la déclinaison régionale de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il a été créé en 2017 à l'initiative de la Région afin de répondre aux enjeux que représente l'érosion de la biodiversité.

Ce comité multidisciplinaire, composé de 150 scientifiques, est sous la responsabilité de Vincent Bretagnolle du CNRS de Chizé. Il a pour mission de faire un état des lieux des connaissances scientifiques sur les interrelations entre biodiversité, écosystèmes et services économiques et socio-culturels rendus. Le rapport produit par Ecobiose présente le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes.

La biodiversité est analysée à plusieurs niveaux

- À l'échelle génétique : la diversité génétique détermine la capacité des espèces à s'adapter aux changements environnementaux.
- À l'échelle de l'espèce : la diversité spécifique correspond aux différentes espèces présentant des caractéristiques génétiques, morphologiques et écologiques communes.
- À l'échelle d'un groupe d'individus ayant une même fonction écologique (ex. : le groupe des pollinisateurs).
- À l'échelle de l'écosystème : s'entend comme l'interaction entre les communautés d'êtres vivants entre elles et avec leur milieu naturel ou anthropisé. La diversité écosystémique peut s'exprimer à plus ou moins grande échelle, telle que celle des paysages.

La Nouvelle-Aquitaine est riche du point de vue de la biodiversité à tous les niveaux

On y trouve des mosaïques de milieux naturels incluant des zones humides, des milieux montagnards, forestiers et sylvicoles, agricoles, bocagers, marins, côtiers, urbains. Les différents atlas ont classé les ex-régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine et leurs espèces : plus de 635 espèces animales et, par exemple, 4.541 espèces végétales en Limousin dont certaines endémiques. Certaines espèces sont emblématiques de leur territoire (Vison d'Europe, Outarde canepetière...). Outre ces espèces, un grand nombre d'espèces, dites ordinaires, sont en interaction avec l'espèce humaine. Certaines espèces cultivées ou domestiques sont à la base de notre alimentation. Certains écosys-

tèmes, tels que les forêts ou les zones humides, nous rendent de nombreux autres services.

Les systèmes de production sont dépendants de la biodiversité

> **Les systèmes de production agricoles, pastoraux et sylvicoles sont dépendants de la biodiversité** qui, de ce fait, a une valeur économique directe et contribue à l'augmentation des revenus des exploitants.

- Les productions augmentent en corrélation avec la diversité cultivée ou associée : exemple de la santé et de la survie des abeilles mellifères dont découle la production de miel, mais aussi celle des cultures associées. La diversité des organismes du sol contribue à la production agricole et sylvicole. En viticulture, céréaliculture et sylviculture, de nombreux insectes, araignées, oiseaux, chauves-souris (prédateurs par exemple) sont des auxiliaires dans la lutte contre les ravageurs.
- La qualité des productions viticole et sylvicole est également améliorée par la biodiversité, cultivée ou non.
- La diversité cultivée, notamment en sylviculture, limite les impacts négatifs des aléas climatiques tels que les tempêtes.

> La biodiversité est également impliquée dans les services de régulation :

- Épuration de l'eau et des sols liée aux organismes (aquatiques et souterrains) dans les prairies, et les rivières en plaines céréalières (ex. : le taux de réduction de nitrates est deux fois supérieur en présence d'invertébrés).
- Régulation thermique en ville grâce à la biodiversité végétale : dans les îlots de chaleur de Bordeaux métropole, la température de surface est inversement corrélée à la densité de végétation.
- Stockage de carbone dont découle la régulation du climat : exemple de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Orx dans les Landes qui stocke 839 tonnes de carbone par an.
- Limitation de l'érosion par la couverture végétale, notamment en milieu dunaire où l'oyat et l'agropyron

sont utilisés pour stabiliser les dunes.

- La biodiversité peut être utilisée pour la surveillance de la qualité de l'eau et des sols : certaines espèces sont connues comme indicatrices de la qualité de l'eau (écrevisse à pattes blanches par exemple).

> La biodiversité constitue également une ressource importante pour les loisirs, le tourisme et le patrimoine

- C'est une ressource pour les activités récréatives comme la chasse, la pêche et la cueillette (champignons ou fruits sauvages) ou l'apiculture.
- Les vignobles, forêts, plaines agricoles et même les territoires urbanisés abritent une diversité d'espèces emblématiques ou ordinaires qui en font une richesse culturelle, esthétique et patrimoniale : les forêts en gestion naturelle hébergent plus de 130 espèces d'arbres, soit plus des deux tiers des essences d'arbres de France, avec toute une faune inféodée dont certaines espèces en voie de raréfaction et qui peuvent être source de conflit comme l'ours ou le loup.

Cependant, la biodiversité est en déclin, dans les systèmes de production, en Nouvelle-Aquitaine

Comme dans de nombreuses régions, différents facteurs dont la cause est liée aux activités humaines exercent une pression importante sur la nature : raréfaction de la ressource en eau, destruction des habitats, pollution des milieux, artificialisation des territoires, développement d'espèces introduites volontairement ou non, changement climatique.

- Dans les systèmes de production terrestres, on observe un déclin important des plantes (adventices en grande culture et viticulture), oiseaux (pie-grièche ou ortolan dans les vignes), mammifères, insectes...
- De nombreuses races locales ont disparu : exemple des cépages à la suite de la crise du phylloxera et du donage de plus en plus fréquent en viticulture. On perd également en biodiversité dans les monocultures de résineux avec les modes de renouvellement par plantation.
- L'urbanisation, l'artificialisation et le trafic routier font payer un lourd tribut à la biodiversité, notamment les petits passereaux (moineau domestique par exemple) mais aussi les rapaces nocturnes.
- La mécanisation des travaux agricoles et sylvicoles a un impact négatif sur la végétation et la faune, notamment de petits vertébrés et invertébrés tels que les insectes saproxyliques en forêt.
- L'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture, viticulture, voire sylviculture affecte la biodiversité : cas des insecticides néonicotinoïdes sur les abeilles ou des herbicides sur les adventices des cultures ou sur la faune (insectes, araignées) inféodée

à ces espèces. A contrario, la réduction de l'utilisation des pesticides augmente la biodiversité.

- En milieux urbanisés, la pollution lumineuse et sonore a également un impact sur certains oiseaux et sur les chauves-souris.
- Les espèces exotiques envahissantes, introduites volontairement ou non, impactent lourdement le fonctionnement des écosystèmes du fait de la prédation ou de la concurrence exercée sur les espèces autochtones : cas du frelon asiatique prédateur des abeilles ou de la cicadelle américaine, vecteur d'une maladie de la vigne, la flavescence dorée.

Quelle stratégie mettre en oeuvre pour concilier préservation de la biodiversité et productivité ?

Deux types de stratégies existent selon que l'on adapte les politiques publiques aux enjeux de biodiversité, sans modifier profondément les méthodes de culture dominantes (approche réformatrice), ou bien que l'on change radicalement de pratiques en prenant en compte les interactions entre tous les organismes, les humains et leur environnement (approche écosystémique).

En cultures céréalières et viticulture, on fonctionne surtout selon le mode réformatrice en intégrant très progressivement les enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques (MAEC⁽²⁾ par exemple) et en prônant la réduction des pesticides. Malgré les incitations financières en direction des producteurs, les progrès sont très lents. En forêt, malgré les avantages connus de l'approche écosystémique, ce n'est pas la solution majoritairement privilégiée. C'est en milieux aquatiques que l'approche systémique s'avère mieux reconnue, notamment pour préserver la ressource halieutique, mais il y a aussi des rivalités qui ne facilitent pas la tâche.

D'une manière générale, les freins proviennent de la puissance des interprofessions (syndicats, coopératives...) qui ont du mal à imaginer un autre modèle que celui de la gestion intensive qu'ils ont toujours défendue. A part la persévérance de certains producteurs bio ou associations pour la forêt naturelle et irrégulière, on est loin d'une transformation des pratiques en profondeur.

On ne peut que soutenir l'initiative de Néo Terra, la feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec son volet Ecobiose qu'il faut absolument diffuser largement, mais on regrette le manque de volonté institutionnel pour pousser les producteurs et les élus à changer de modèle. ■

CG

(1) GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

(2) MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

LE PÉLOBATE CULTRIPÈDE *Quésaco ?*

Qu'on se le dise, ça se passe sur l'Ourbise et l'Avance ! Les deux rivières, affluents de la Garonne et sites Natura 2000 gérés par la SEPANLOG, révèlent chaque année un peu plus leur potentiel en biodiversité et l'impérieux besoin de les protéger.

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances naturalistes sur ces sites, les prospections sont cette année ciblées sur les Amphibiens : Grenouilles, Tritons, Crapauds, Rainettes et Salamandres.

Le Pélobate cultripède, rare et méconnu, est une espèce plus particulièrement recherchée, et avec succès, par notre équipe ces dernières nuits. Autrement appelé "crapaud à couteaux" en référence à ses pattes arrières dotées de lames cornées, cet amphibien plutôt rare à l'allure boulotte est identifiable à son chant caractéristique "kô-kô-kô-kô" étouffé, ressemblant au caquètement d'une poule, et souvent émis sous l'eau.

Pour suivre ces populations, l'équipe de la SEPANLOG sera donc amenée à réaliser des inventaires de jour ET de nuit (entre 18h et minuit). Une première session de prospection a débuté en ce mois de février, la deuxième sera programmée mi-avril et la dernière mi-mai/début juin, de préférence sur les secteurs de l'Ourbise en amont de Villefranche-du-Queyran et sur l'Avance en amont de Casteljalous.

Les espèces sont plus visibles à la frontale en début de nuit, dans les mares et fossés ou bien en bordure de cours d'eau et ce petit crapaud pourrait bien être présent. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous, et à nous retourner vos observations si vous le souhaitez !

A bientôt dans la nature ! ■

ATTENTION

Nous tenons à rappeler que tous les Amphibiens sont des espèces menacées et protégées par la loi. Il est interdit de les manipuler et/ou de les déplacer. Pensez à prendre des photos et à nous les envoyer par mail pour identification.

Contact : Elsa MAGOGA, en charge de cette étude
Tél. 05.53.88.02.57 / natura2000.sepanlog@gmail.com
Pour en savoir plus : téléchargez les documents d'information et écoutez le chant du Pélobate cultripède sur
www.sepanlog.org/post/le-pelobate-cultripede-quesaco

MERCI NARDO !



Né au Sud de l'Espagne (Algesiras - Andalousie) le 5 décembre 1946, Bernardino (Nardo) Rodriguez-Vivar passe son enfance au milieu des oliviers ; puis son adolescence à Barcelone où il se trouve à travailler comme ouvrier dans une entreprise de textile avant de parvenir à fuir l'Espagne de Franco pour la France avec sa famille en 1963. Il a 17 ans. Ils s'installent sur le Bassin d'Arcachon où Nardo (comme on le connaît !) apprend les rudiments des métiers de gemmeur, de maçon puis de cuisinier dont il fera son métier.

Militant associatif très tôt engagé dans la défense de l'environnement, c'est à travers des lectures de Fournier, Cavana, Michel Bosquet et de ses grandes promenades le long de la côte sauvage à observer la nature que vont se construire ses engagements. Il sera aussi membre actif dans plusieurs mouvements soutenant l'éducation populaire, le droit des femmes, la lutte antinucléaire... Il assumera de nombreuses fonctions au sein de ces associations.

Autodidacte, il n'arrêtera pas d'apprendre et de militer, et d'expérience en expérience, des plateaux du Larzac à la lutte antinucléaire jusqu'à la création d'une coop bio *La Clef*, il aura été de tous les combats écologistes en Poitou-Charentes. Il n'a cessé d'acquérir les compétences qui feront de lui un gestionnaire aguerri. Après un passage à Paris, il tient un restaurant en Charente-Maritime et gère un centre de vacances dans ce même département. Il viendra s'installer, à l'occasion de sa retraite en 2008, en Lot-et-Garonne d'où sa femme Corinne est originaire.

Son sens pour l'engagement et l'action, son intérêt pour la protection de l'environnement, son goût pour l'action collective décideront de son adhésion à la SEPANLOG. Discret pendant la présidence d'Alain Dal Molin (avec qui il partageait, outre son engagement pour la nature, un goût prononcé pour les bons repas et le contact humain !), Nardo mettra, au décès d'Alain survenu fin 2015, avec beaucoup de ténacité et de persévérance, son expérience de gestionnaire au service de la SEPANLOG. Il en deviendra le trésorier en 2016. Nardo prendra logiquement la présidence de l'association en 2017 et assumera en parallèle la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière et du Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins jusqu'en 2019. Avec une infaillible volonté, au détriment de sa santé, il a remis de la compréhension et de la visibilité dans les comptes et l'administration des trois structures. Il lui a fallu de la ténacité pour affronter tempêtes et difficultés afin de garantir aujourd'hui une gestion à peu près sereine à ses successeurs.

Ce sont sans doute sa capacité à voir le meilleur en chacun de nous, sa personnalité joviale et posée, sa rigueur qui ont fait de lui une personne présente et chaleureuse dont l'absence manque aux bénévoles comme aux salariés. **"Votre passage parmi nous en tant que Président de l'association aura été à votre image : discret mais efficace, humble mais ambitieux, têtu parfois mais humain toujours."**

Son passage trop bref aux responsabilités aura marqué notre association. Un arbre sera planté chez lui et un autre sur la Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière cet automne (dans le respect des exigences liées aux Réserves !).

L'équipe (bénévole et salariée) de la SEPANLOG

ÉDUIQUER... POUR MIEUX PROTÉGER !

Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Pari lancé il y a maintenant huit ans ! Depuis 2012, une collaboration est née entre la SEPANSO, la municipalité de La-Teste-de-Buch et l'Inspection de l'Éducation Nationale. À chaque printemps, environ 250 enfants de CE2, soit dix classes réparties dans cinq écoles, posent les pieds sur le Banc d'Arguin.

Avant de se rendre sur le site naturel, les élèves bénéficient d'une présentation en classe sur la Réserve Naturelle, ses habitats et ses écosystèmes. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, ce projet a été mis en suspens. Cette année, l'équipe de la Réserve est heureuse de pouvoir accueillir de nouveau les élèves. Conditions spéciales obligent, les classes seront reçues une à une sur site. Encadrés par un ou deux animateurs, les enfants partiront à la découverte des oiseaux, des trésors de la laisse de mer et des habitants de l'estran (*).

Ce projet permet de sensibiliser les élèves à la protection de leur patrimoine naturel par le biais de différentes approches éducatives (jeux, actions, approches émotionnelles...). Aujourd'hui, on commence à entrepercevoir les effets positifs de cette éducation à l'environnement.

D'une année sur l'autre, l'équipe de la réserve croise d'anciens élèves sur la plage avec un sac plastique à la

main pour ramasser les déchets. Il fut un temps où ce type d'action était rare et assimilé à une corvée ; maintenant, c'est devenu ludique et même un challenge familial (c'est à celui qui remplira le plus rapidement le sac plastique de déchets). Il arrive également de croiser d'anciens élèves expliquant à leurs parents, frères et sœurs que la laisse de mer est très importante pour l'écosystème de la plage. Les débris naturels, en se décomposant, permettent l'installation de la végétation dunaire qui favorisera la fixation du sable et limitera l'érosion.

La boucle est bouclée, ils sont devenus à leur tour acteurs et éducateurs ! La protection de leur patrimoine naturel est assurée ! ■

Céline GUEVARA,
Garde-animatrice RNN Banc d'Arguin

(*) Estran : partie du littoral correspondant à la zone recouverte à marée haute et découverte à marée basse.

Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

Un chantier nature qui porte ses fruits (plutôt ses oeufs)

La Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau avait accueilli en octobre 2019 quatre bénévoles lors d'un chantier nature. Les quatre bâtisseurs, accompagnés de notre garde technicien, avaient construit deux nichoirs pour les Chouettes effraies, installés directement après le chantier dans la réserve. Nous sommes heureux d'annoncer qu'un nichoir abrite en ce moment un couple. Une surprise réside pourtant dans cet heureux évènement : c'est un couple de Chouettes hulottes qui a décidé de couvrir ses oeufs dans ce nichoir ! À Cousseau, pas de discrimination : tous les rapaces nocturnes sont les bienvenus.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos quatre bénévoles. Si, vous aussi, vous souhaitez participer aux chantiers nature de la Réserve naturelle, consultez le programme des balades nature de la SEPANSO et inscrivez-vous ! À bientôt !



Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON. 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON.... 47 €
- ☐ Abonnement simple SON..... 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple..... 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple..... 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG
- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Suivi de la fonctionnalité des
PASSAGES À FAUNE


Photo : RNN Bruges

La Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges a été retenue par Bordeaux Métropole pour réaliser une étude sur la fonctionnalité des ouvrages de franchissement pour la faune. Cette étude porte sur huit ouvrages situés à proximité de la Réserve et donc susceptibles d'être empruntés par la faune fréquentant la Réserve.

Les suivis sont effectués au moyen d'appareils photographiques à déclenchement instantané, de pièges à empreintes de différents types (plaque d'argile et tunnel à encre), mais aussi en utilisant des revoirs naturels argilo-sableux. Des relevés d'indices tels que les épreintes pour la Loutre d'Europe *Lutra lutra* sont également réalisés. Plusieurs phases test ont permis d'améliorer le protocole et nous entrons actuellement dans la première période de suivi, l'étude devant s'achever en septembre 2021.

À l'heure actuelle, les résultats sont plutôt prometteurs puisque des indices de présence de Loutre ont été constatés sur trois ouvrages et les pièges photographiques ont permis de noter l'utilisation des ouvrages par la Fouine *Martes foina*, le Blaireau d'Europe *Meles meles*, le Renard roux *Vulpes vulpes*, le Ragondin *Myocastor coypus* et plusieurs espèces de micromammifères.

La principale difficulté que nous rencontrons est une fréquentation humaine importante à proximité des ouvrages qui implique de la discrétion lors des relevés afin de limiter le risque de vol ou de détérioration du matériel. Néanmoins, cette étude démontre encore une fois l'importance de la réflexion à avoir en amont de la création d'ouvrages pour garantir la libre circulation de la faune dans ces zones périurbaines où les continuités écologiques sont souvent en nombre peu important et à la merci d'un aménagement qui porterait atteinte à leur fonctionnalité. Affaire à suivre ! ■

Stéphane BUILLES, Conservateur RNN Marais de Bruges



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tausia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org



SUIVEZ - NOUS
SUR FACEBOOK

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

● AQUITAINE ALTERNATIVES

Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com

● CISTUDE NATURE

Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org

● CREAQ

Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org

● OCEAN'OBS

Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr

● SEPANSO DORDOGNE

13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél. 06.40.60.09.11
Email : andresepanso.dordogne@gmail.com
Internet : www.sepanso24.org

● SEPANSO GIRONDE

1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org

● SEPANSO LANDES

Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr

● SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

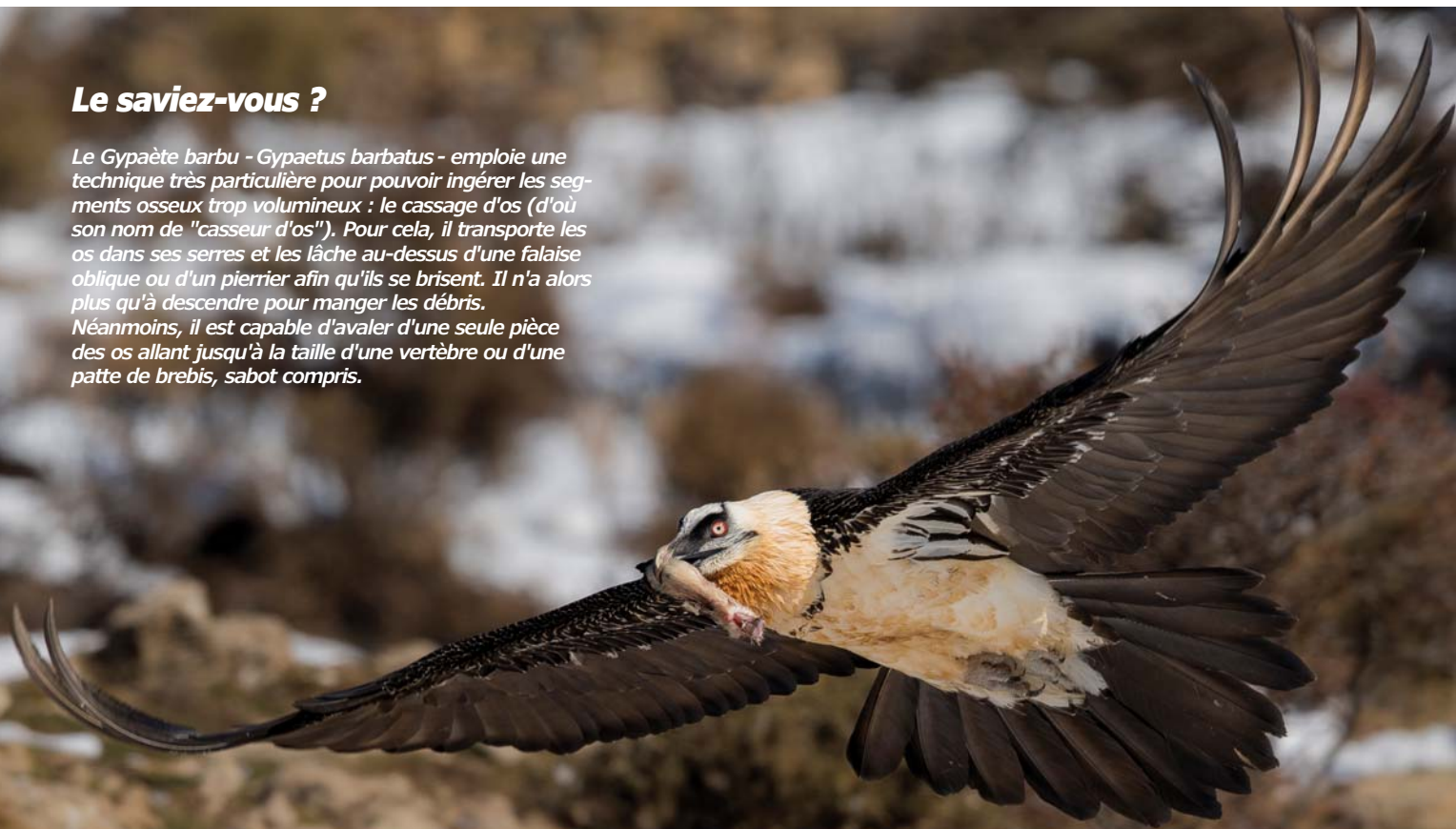
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70 - Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org

● SEPANLOG

Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr

Le saviez-vous ?

Le Gypaète barbu - *Gypaetus barbatus* - emploie une technique très particulière pour pouvoir ingérer les segments osseux trop volumineux : le cassage d'os (d'où son nom de "casseur d'os"). Pour cela, il transporte les os dans ses serres et les lâche au-dessus d'une falaise oblique ou d'un pierrier afin qu'ils se brisent. Il n'a alors plus qu'à descendre pour manger les débris. Néanmoins, il est capable d'avalier d'une seule pièce des os allant jusqu'à la taille d'une vertèbre ou d'une patte de brebis, sabot compris.



Cet été, découvrez ou redécouvrez cet oiseau unique au travers des magnifiques photos de Yann TOUTAIN

Du 15 juillet au 12 août 2021, son exposition photographique "Au banquet des Gypaètes" s'installe à la Maison du Parc National des Pyrénées, à Etsaut (64). Accueil 7j/7 de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30. Entrée libre. Informations : 05.59.34.88.30